



Lançon, le 19 octobre 2016

Association Environnement Lançonnais
c/o c/o Madame Laurence FAUGERE
622, Chemin de Notre Dame
13680 LANÇON-PROVENCE

Dossier suivi par Roger ARTAUD
Ligne directe 04 90 42 90 38
roger.artaud@lancon-provence.fr

Objet : CSDND La Vautubière - Suivi des eaux souterraines.
Réunion du 23 juin 2016
N/Réf. : 2016-D-1671-

Madame la Présidente,

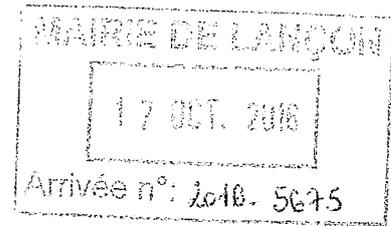
Je vous prie de trouver ci-joint le compte-rendu de la réunion du 23 juin 2016 relative au suivi des eaux souterraines du CSDND de la Vautubière.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,

Michel MILLE

PJ : 1 compte-rendu

**MÉTROPOLE
AIX-MARSEILLE
PROVENCE****Territoire
du Pays Salonais**

Cécile BARGIN
service Gestion des Déchets
Tél. 04 90 44 77 90

Monsieur Michel MILLE
Maire de Lançon-Provence
Hôtel de ville
13680 LANÇON-PROVENCE

Salon-de-Provence, le 4 octobre 2016

Objet : compte-rendu de réunion

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli le compte-rendu de la réunion technique du 23 juin 2016 relative au CSDND de la Vautubière.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes plus sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a horizontal line and a flourish.

Olivier GUIROU

Par délégation du Président du Conseil du Territoire
Le 6^{ème} Vice-Président délégué aux Déchets



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Aix en Provence, le

12 SEP. 2016

Unité Territoriale des Bouches-du-Rhône
Subdivision d'Aix en Provence 2
Pôle d'activités d'Aix-en-Provence - ZI Les Milles
440 rue Albert EINSTEIN
CS 50541
13594 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 03
Tél. : 04 42 91 59 00
Fax : 04 42 38 92 55

La Directrice Régionale

à

Monsieur le Président
AGGLOPOLE PROVENCE
281, boulevard Maréchal Foch
B.P. 274

13666 – SALON-DE-PROVENCE

Affaire suivie par P. LAURENT
Tél. direct : 04.42.91.59.06
E-mail : phil.laurent@developpement-durable.gouv.fr

D/Aix/02016 - ICPE

S3IC 64-02022-P1

OBJET : Compte rendu de la réunion du 23 juin 2016
CSDND LA VAUTUBIERE

Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-joint le compte rendu de la réunion du 23 juin 2016 relative au suivi de la nappe souterraine pour l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Vautubière exploitée par la Société SMA.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Régional par intérim et par délégation,
L'Adjoint au Chef de l'UT 13,

J.P. PELoux

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 juin 2016
CSDND LA VAUTUBIERE

Objet : Point technique sur le suivi des eaux souterraines.

Présents :

M. Laurent, DREAL PACA
M. Méou, Métropole Aix-Marseille-Provence – CT3
Mme Bargin, Métropole Aix-Marseille-Provence – CT3
M. Rapezzi, SMAV
M. Vesperini, SMAV
Mme Escavy, SMAV
Mme De France, EKOS
M. Ravaute, EKOS
M. Bozonat, SETIS

Dossier de « porté à connaissance » :

SMAV a remis à la DREAL un projet de « porté à connaissance » correspondant à la création des bassins à lixiviats et au projet d'acquisition d'un deuxième moteur. Ce dossier servira de base à l'élaboration d'un arrêté de prescriptions complémentaires qui sera également l'occasion d'officialiser le comité technique de suivi des eaux souterraines et de réaliser un récolement vis à vis de l'arrêté du 15 février 2016 relatif aux ISDND.

M. Laurent demande à SMAV de préciser quelques points.

Par ailleurs, M. Laurent annonce que cet APC prescrira une tierce expertise, à la charge de l'exploitant, sur la problématique de la pollution des eaux souterraines. L'objectif de cette tierce expertise est d'avoir un regard critique sur toutes les investigations réalisées et de proposer le cas échéant des pistes d'améliorations sur les orientations à prendre. L'APC précisera le cahier des charges de cette expertise qui devra être menée par un cabinet spécialisé, soumis à l'agrément préalable de la DREAL.

Sous réserve de l'aval de la DREAL, le dossier de « porté à connaissance » sera adressé au Préfet avec copie au Président du CT3 de la Métropole.

Résultats d'analyses de la campagne du 2^{ème} trimestre 2016 :

Les prélèvements ont eu lieu le 23 mai 2016.

La pompe du forage du moto-cross était toujours en panne.

Un puits de particulier a été intégré à la campagne comme convenu lors de la précédente réunion. Le deuxième puits de particulier n'a pas pu faire l'objet d'un prélèvement car le propriétaire était absent.

La source de Calissanne devait être intégrée à la campagne en cas d'épisode pluvieux ce qui n'a pas été le cas.

Globalement, on constate un maintien de la tendance à la hausse de la conductivité sur l'ensemble des piézomètres.

F6 continue de dériver, sa conductivité ($17\,630\ \mu\text{S}\cdot\text{cm}^{-1}$) est désormais proche de celle du lixiviat. Toujours sur F6, le toluène et l'arsenic sont fortement présents alors qu'on ne les retrouve pas dans le lixiviat et dans des mesures moindres sur F2 et F4.

F2 présente une concentration significative de certains paramètres bactériologiques.

Le puits de particulier ne présente aucune concentration significative.

Les prochains prélèvements (campagne du 3^{ème} trimestre 2016) auront lieu en septembre.

Il est convenu de réaliser, avant la prochaine CSS qui devrait avoir lieu en octobre 2016, des prélèvements au niveau de la source de Calissanne - à la suite d'un fort épisode pluvieux de préférence mais pas obligatoirement.

EKOS a mis à jour une carte des niveaux piézométriques du secteur dans le cadre de ses travaux pour ORTEC. Il semble que l'on soit en présence de plusieurs sens d'écoulement. F2 et F4 se trouveraient dans des compartiments séparés.

Suite à cette étude, ORTEC mettra en œuvre prochainement 2 nouveaux piézomètres dont les emplacements ont été définis en aval des sites ORTEC/Régnier et en amont de La Vautubière. Les analyses des eaux de ces piézomètres permettront peut-être de mieux définir l'origine de la pollution constatée.

Pompage des eaux souterraines :

Le pompage des eaux souterraines est arrêté depuis le 19 janvier 2016. En effet, l'espace de stockage dans les bassins avait été réservé aux lixiviats pendant l'arrêt technique du moteur. Depuis, grâce à l'évaporation naturelle, du volume a été libéré dans les bassins. Il est convenu que le géomètre calculera ce volume disponible lors de son passage pour le suivi de la cubature du site, le 30 juin 2016.

SMAV reprendra alors le pompage de F2, en continu, jusqu'à atteindre la moitié du volume disponible.

Pompage des lixiviats :

Les scaphandriers devaient intervenir sur le puits à lixiviats en juin 2016 pour remplacer les sondes de niveau qui ne fonctionnent toujours pas et remplacer 2 pompes par des neuves. SMAV est toujours dans l'attente du matériel commandé.

En attendant, SMAV suppose que le niveau de lixiviats est bas puisque les 5 pompes en place ne remontent que $50\ \text{m}^3/\text{semaine}$.

Traitement des lixiviats et des eaux souterraines :

L'osmose inverse n'est pas écartée et reste une solution technique appropriée si les évaporateurs ne s'avèrent pas suffisants. En tout état de cause, il est rappelé que SMAV doit mettre en œuvre une capacité de traitement adaptée au minimum aux volumes de lixiviats produits annuellement.

SMAV poursuit ses réflexions en vue de mettre en place un second moteur de valorisation du biogaz. SMAV adressera un courrier à ce sujet à la Métropole.

La prochaine réunion est fixée au mardi 11 octobre 2016 à 9h30, sur le site du CSDND.

Les actions définies ci-dessus doivent être mises en œuvre dans les meilleurs délais par l'exploitant.

La DREAL et le CT3 de la Métropole Aix-Marseille-Provence devront être informés de l'avancée de ces actions et de toute difficulté rencontrée.

